



PLAN D'ACTION POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE DU GRAND GENÈVE

Projet mis en consultation

Le point de vue du Forum d'agglomération

Le Forum d'agglomération a pris connaissance du projet de plan d'actions du Programme d'actions concerté pour la transition écologique du Grand Genève (PACTE) soumis à consultation par le Groupement local de coopération transfrontalière (GLCT). Il salue la volonté « d'avancer ensemble » qui s'exprime à travers les 32 fiches-actions visant la concrétisation de la Charte du Grand Genève en transition. Ces fiches incluent des domaines de compétences jusqu'ici gérés séparément de chaque côté de la frontière, notamment l'énergie, le foncier et le logement. Le Forum d'agglomération considère comme nécessaire la poursuite de la démarche pour parvenir à une politique coordonnée dans tous les domaines qui permettront de construire le Grand Genève à l'horizon 2050, avec un principe cardinal : la sobriété. Vingt-cinq ans, c'est peu, et il y a urgence.

Avant toute chose, le Forum d'agglomération considère indispensable la mise sur pied rapide de l'observatoire des politiques publiques à même de poser tout d'abord le diagnostic de la situation actuelle de chaque côté de la frontière (fiche 1.1), d'en déterminer les forces et les faiblesses. Cet outil, qui devrait également inclure la santé, devra pouvoir servir de guide pour choisir les « urgences absolues », les actions prioritaires à mener pour rééquilibrer le territoire dans toutes ses facettes et conduire le Grand Genève vers la transition écologique.

Dans les domaines de compétence « conventionnels », outre les actions liées à l'air, l'eau, la biodiversité et la faune, fondements absolument centraux liés au socle du vivant, Le Forum d'agglomération relève avec satisfaction l'intention du GLCT de renforcer les projets dans le secteur des mobilités transfrontalières (fiche 1.11). Cependant, il déplore qu'aucune action ne porte sur l'aéroport de Genève et le trafic aérien, infrastructure qui a un impact majeur sur les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES). Selon les chiffres fournis par le Conseil d'État genevois, les émissions de GES dues au trafic aérien ont augmenté de 110 % entre 2000 et 2019. Afin que les efforts consentis par l'ensemble des autres acteurs ne soient pas vains, le Forum d'agglomération demande qu'une mesure spécifique soit établie pour inscrire le trafic aérien dans une trajectoire de réduction de ses émissions de GES.

Dans les domaines à opérationnaliser, le Forum d'agglomération note l'intérêt du GLCT pour la « mise en place d'un système alimentaire et agricole durable » (fiche 2.2). Il est vrai que ce secteur à la fois vaste et complexe est une des clés vers la sobriété dans nos rapports avec le vivant. Toutefois, au-delà de l'énumération des pistes d'action, le programme ne propose pas pour l'instant de mise en œuvre. Le domaine énergétique (fiche 2.2 et 2.3) est un autre domaine fondamental pour réussir le virage de la décarbonation. Toutefois, les deux fiches restent encore très générales. On relève parfois dans les fiches la crainte de s'attaquer aux problèmes et d'en rester à l'observation et à la coordination des actions !

Concernant la coopération culturelle transfrontalière, il semble au Forum d'agglomération que les acteurs de ce domaine ont plusieurs longueurs d'avance (des festivals comme JazzContreBand, Antigél en sont des exemples). Un groupe de travail réunissant les acteurs issus de ce milieu serait intéressant pour dynamiser la coopération transfrontalière en la matière.



Enfin, dans les nouveaux domaines intégrés au Plan d'actions PACTE, plusieurs thématiques visent juste : la mise en œuvre d'un plan d'actions foncier et la coordination de la production de logements dans l'agglomération, ainsi que la promotion de l'économie circulaire. Cette dernière thématique fait l'objet d'un volet complet. A ce sujet, le Forum s'est interrogé sur l'absence de questionnement sur « l'économie normale » dans le cadre de la transition écologique, notamment quant à l'interdépendance économique du Grand Genève avec ses zones proches comme plus lointaines. Ne serait-ce qu'aux chapitres du recyclage, du réemploi ou de la sobriété, l'économie ne semble pas avoir intégré ces critères. Plus généralement, il faut le rappeler, c'est l'implantation du pôle économique et des services au cœur de l'agglomération qui suscite les déséquilibres dans le territoire et des inégalités dans la population du Grand Genève. Une réflexion sans tabou sur cette question essentielle doit être menée, de ses aspects économiques à ses aspects fiscaux. Elle ne se résume pas à la compensation financière genevoise.

Le Forum d'agglomération est par ailleurs très étonné que les fiches du Plan d'actions n'abordent pas la question de la santé dans toutes ses composantes (prévention, soins de ville, médico-social, santé mentale, hôpital, etc.). Il s'agit d'une des préoccupations majeures de la société civile transfrontalière de plus inscrite en toutes lettres dans la Charte du Grand Genève en transition. Elle ne se limite pas à la question du personnel infirmier qui afflue dans la partie suisse de l'agglomération, mettant en très mauvaise posture notamment les hôpitaux français et les EHPAD du système sanitaire. Tant du point de vue de l'accès aux soins (côté patients) que de l'organisation et de la collaboration locales (côté milieu des professionnels de santé et des politiques) dans ce secteur crucial, l'agglomération doit prendre l'initiative. Un exemple concret est la création récente d'un Observatoire transfrontalier des inégalités sociales de santé, un projet soutenu par le Forum d'agglomération faute de support institutionnel du territoire clair. C'est pourquoi le Forum demande instamment la mise sur pied d'un groupe de travail territorial et opérationnel associant tous les partenaires.

Le Grand Genève est sur le point d'effectuer un grand pas vers la transition écologique et le Forum d'agglomération espère que les huit partenaires du GLCT s'engageront avec énergie dans cette dynamique. Il ne se prononce pas sur le coût projeté en personnel et en ressources financières. Mais, comme représentant de la société civile, il estime que le moment est venu d'informer, de sensibiliser beaucoup plus largement la population sur les enjeux du Grand Genève en transition et de réfléchir à une gouvernance à laquelle ils et elles seront enfin associés.

Grand Genève, le 16 octobre 2024



ANALYSE DU PLAN ET DE SES FICHES-ACTIONS

Le Forum d'agglomération s'est penché attentivement sur les chapitres introductifs et les 32 fiches-actions qui composent le Plan d'action PACTE. Les retours sont essentiellement le fait des commissions de saisine « Grand Genève en transition » et d'autosaisine « Patrimoine naturel du Grand Genève », dont voici la synthèse, adoptée par l'Assemblée du Forum d'agglomération le 4 décembre 2024. Elle se conclut par une liste de fiches-actions jugées prioritaires.

Préambule

On ne peut qu'être d'accord avec les ambitions du projet PACTE, en insistant bien sur le fait que les trois domaines de coopération actuelle - aménagement du territoire, PACTE et « métropolisation » (avec son volet social) - doivent avancer vraiment ensemble. D'autre part, le 3^{ème} groupe de nouvelles actions, qui se centre sur le logement et le foncier, doit impérativement s'élargir à des thèmes sociaux comme la santé.

Sommaire

Même remarque que ci-dessus concernant le thème de la santé qui, même présent implicitement dans d'autres thèmes comme le logement ou l'alimentation, est absent des fiches alors que pour la population, les inégalités dans ce secteur et les difficultés du système de soin en France constituent une cause de résistance à un Grand Genève qui dissocie ainsi les travailleurs genevois et les frontaliers.

Déclaration commune

Comme souvent dans les travaux du Grand Genève, on bénéficie de magnifiques déclarations d'intention en général très ouvertes, constructives et prospectives et il est heureux qu'elles existent pour autant qu'une volonté farouche et transfrontalière de les mettre en œuvre existe bien. Il est trop souvent constaté que les difficultés de la gestion transfrontalière et les différences administratives conduisent souvent chacun à limiter les ambitions alors que c'est au territoire et à ses acteurs de convaincre les autres échelons de décision et de bousculer les habitudes de l'une ou l'autre partie, et même de proposer des solutions innovantes qui pourront être appliquées par tous. L'insistance sur la cohésion sociale figurant au début de la déclaration, est à soutenir. Le Forum considère d'ailleurs que sur ce plan, son action a été importante pour qu'elle soit prise en compte. Apparaît également plusieurs fois le terme de « métropole multipolaire rééquilibrée » : ce rééquilibrage est nécessaire, mais difficile à mettre en œuvre. Il faut donc bien redéfinir cet objectif et lui donner un vrai contenu au-delà du slogan qu'il peut représenter.

La question des financements est rappelée également à juste titre, et là encore, l'expérience de l'accord de Nantua¹, abandonné à la suite du « oui » à Genève au référendum de 2014, montre qu'il y a là aussi une volonté ferme de dépasser les difficultés administratives ou politiques qui se sont présentées il y a 10 ans. Le fait d'insister sur l'économie circulaire est louable, mais la non prise en compte de l'économie classique et de ses conséquences sociales paraît très dommageable. En effet, « circulariser » les biens pour éviter le gaspillage est une chose, mais questionner le modèle économique actuel, son consumérisme, et la mondialisation qui l'accompagne, serait un autre défi ! La densification des tissus urbains, elle, mérite aussi d'être un objectif à défendre, mais il ne faut pas sous-estimer les réticences de la population dans les communes et territoires, en regard avec les limites de nos ressources.

¹ Accord de Nantua (2012) : accord entre le canton de Genève et la partie française par lequel le canton s'engageait à financer (24 millions/an) des infrastructures en France en compensation du manque de logements à Genève. A la suite du référendum accepté par les Genevois en 2014 qui remettait en question la construction de parkings relais à la frontière, l'Accord de Nantua a été abandonné.

Les chiffres sont cruciaux. Un état des lieux précis de chaque côté de la frontière permet d'identifier les écarts et de définir les priorités, qui sont urgentes. Sans ces données, avancer devient complexe. En les analysant, nous résolvons rapidement les déséquilibres, avec pour objectif ultime de renforcer la cohésion sociale. C'est en abordant ces déséquilibres que nous accélérons l'atteinte des dix objectifs du Grand Genève en Transition. La création de richesse doit intégrer une approche globale de l'économie dès le début. L'économie relie territoires, personnes et ressources. En l'intégrant, la croissance devient durable, respectant les limites écologiques et sociales. L'interdépendance entre économie, société et environnement est essentielle, et chaque obstacle se transforme en opportunité. Dans cette vision, le financement devient un flux naturel, aligné sur une économie respectueuse des ressources, où la richesse se mesure en bien-être, équilibre et résilience pour tous.

Valeur juridique du Plan d'action PACTE

Il est rappelé que le Plan d'action PACTE est non contractuel et non opposable, ce qui est souvent la règle dans les documents transfrontaliers, mais cela implique une fois encore une volonté très forte de réaliser, une forte conviction qu'il existe des intérêts communs transfrontaliers.

Dix fonctions territoriales et leviers d'action

- s'informer est un sujet indispensable à promouvoir, tout en insistant sur la continuité de l'action et sur le partage à en faire, en particulier avec le Forum et la société civile. Le Plan d'action doit être l'occasion de renforcer le service de communication du GLCT, pour lui permettre de déployer une information plus large auprès de la population (communes, écoles, sociétés et associations) sur cette démarche ;
- s'alimenter est un objectif important, tout en rappelant toutefois que seuls 10 % des aliments sont produits sur place et que pour progresser, les conditions économiques de la profession agricole doivent être confortées. La situation de l'agriculture doit être partagée, car on constate que certains agriculteurs abandonnent le bio pour développer des cultures industrielles vouées à la production de méthane, sur la base de contrats stables de longue durée signés avec des entreprises qui travaillent dans ce domaine. Ce faisant, ils échappent ainsi aux aléas de la loi du marché. Ce secteur est l'objet d'une vive concurrence. Le recours aux importations (de fruits, de légumes, de viande) révèle parfois des incongruités peu admissibles ;
- se loger : domaine prioritaire qui avait déjà fait l'objet lors du 1er projet d'agglomération (2009) d'un Plan de développement de l'habitat transfrontalier (PDHT). On constate que dans ce domaine toutes les procédures prennent beaucoup de temps (transformation de la zone villa par exemple) et qu'une relance de la dynamique est nécessaire.
- produire et consommer : la promotion de l'économie circulaire est à soutenir complètement, mais sans oublier que pour le moment, ce qui va très vite, c'est l'économie classique : or, ce sujet est trop peu évoqué. Heureusement, une prise en compte commence à se faire (ex. Assises « Développement économique et limites territoriales » du 24 septembre 2024) ;
- se former et travailler : sujet très important de se former pour la transition qui s'annonce ;
- se cultiver et se divertir : sujet central à développer à et soutenir dans un but de cohésion sociale.
- régénérer : oui, objectif à soutenir, mais en voyant bien jusqu'où ne pas aller trop loin. La seule technique peut-elle régler tous les problèmes qui sont issus de l'arrivée massive de population ? Empiler les gens les uns sur les autres, même avec des espaces verts plus conséquents ou des transports plus performants, est-ce suffisant ? Quel lien social dans tout le processus ? ;
- aménager : principes d'aménagement à soutenir dans la ligne de ce qui a été initié dans les projets d'agglomération ;

- se déplacer : travail à poursuivre, sans oublier les nuisances provoquées par l'aéroport (bruit, pollution et émissions de GES qui sont en constante augmentation et qui annihilent les efforts faits par les collectivités pour diminuer notre empreinte carbone) et les liaisons vers les villages éloignés. Attention aussi au débordement des frontaliers hors du périmètre du Pôle métropolitain du Genevois français et qui se produit de plus en plus (1 seule commune de Haute-Savoie n'a pas de frontalier !). Les véhicules électriques ne résoudront pas tout, même s'il faut faciliter leur utilisation ;
- coopérer : toutes les propositions sont à soutenir, en rappelant que les meilleurs chartes, accords ou déclarations communes ne remplaceront pas une volonté politique forte d'innover et si nécessaire d'inventer de nouveaux modes de gouvernance, sans baisser les bras à la première difficulté. L'expérience de plus de 50 ans de coopération montre que les dossiers transfrontaliers avancent lorsque, de part et d'autre de la frontière, il y a des équipes, politiques et techniciens, qui veulent trouver des solutions en faisant au maximum avec les acteurs de base du terrain. Par exemple, les compétences du GLCT doivent être étendues à des domaines prioritaires, en lien avec le CRFG qui reste une structure faitière où sont représentés les États. Leur présence est nécessaire pour des sujets qui dépassent les compétences des collectivités territoriales, mais là encore, c'est au territoire, compte tenu de sa connaissance du terrain, de faire des propositions et d'innover, par exemple en France dans le cadre de la loi 3DS.

Le Plan d'action, une première étape à 2030

Cette date a le mérite de lancer les opérations et de mettre une échéance aux projets, mais personne ne peut imaginer que l'on pourra réaliser toutes les fiches du Plan d'action dans ce laps de temps. Il est donc nécessaire de prioriser les sujets et surtout de ne pas s'arrêter en route, mais en prolongeant les projets au-delà de cette date. L'équilibre entre une date butoir difficile à tenir et les dépassements possibles doit se maintenir de façon adaptée et c'est pourquoi le suivi du plan doit être opéré en toute transparence avec la participation du Forum d'agglomération et d'autres corps intermédiaires présents et acteurs du territoire. La réalisation de projets transfrontaliers est difficile, mais comme l'indique le texte, il faut continuer à en mettre en place (par exemple : une formation en soins infirmiers transfrontalière payée par les 3 parties du Grand Genève).

La répartition des actions en quatre groupes est intéressante, mais l'absence des questions de santé ou l'imprécision sur les questions de cohésion sociale est à corriger. L'évaluation environnementale stratégique est un document intéressant malgré son imprécision, voire son impossibilité à évaluer dans certains domaines. Les questions financières doivent y trouver une place (voir ci-après).



DOMAINES DE COMPÉTENCES CONVENTIONNELS À RENFORCER

Fiche 1.1

Cette fiche est importante car l'observation et le suivi du territoire permet d'une part de définir les situations de départ et donc d'adapter les projets aux réalités et aux nécessités du terrain et d'autre part de suivre leur réalisation. Toutefois, cet instrument doit aller au-delà pour d'une part coordonner et synthétiser les résultats des autres observatoires prévus dans les fiches suivantes, et observer d'autre part les modes de vie des différents territoires (santé, culture, lien social, conditions de travail, temps de déplacements, etc.) pour informer les élus des vrais problèmes de la population et de leur évolution. C'est pourquoi nous proposons que son intitulé soit complété de la manière suivante : « Observatoire du territoire, des modes de vie et de mesure des effets des politiques publiques locales et transfrontalières ».

Il nous semble qu'on ne peut pas limiter son travail au transfrontalier, car l'étude sur les sociétés transfrontalières de l'EPFL² montre clairement qu'un habitant peut être à la fois un résident local d'un territoire, mais aussi un transfrontalier, soit par ses activités sur un autre territoire que celui où il réside, mais aussi par les conséquences du fait transfrontalier sur sa vie quotidienne locale (coût du foncier, logement, santé, etc.).

À nos yeux, cet observatoire doit être piloté par un conseil d'administration composé d'élus des différents niveaux de compétences (y compris les États) et de représentants du monde social, culturel et économique, afin de vraiment répondre aux besoins concrets du territoire et de ses habitants. La question de savoir s'il doit absorber l'Observatoire statistique transfrontalier (OST), qui est un instrument technique de statistiques, doit être discuté. Son placement sous l'égide du GLCT comme indiqué implique que cet organisme se dote d'une compétence large d'observation afin de ne pas être considéré, ensuite, comme venant interférer avec d'autres centres de décision. D'autre part, il doit accepter la participation de structures situées hors du périmètre des collectivités (société civile, syndicats, associations, services sociaux à définir). Si on peut envisager des « prêts » de collaborateurs sur certains dossiers, une équipe dédiée et stable doit être constituée. Le montage juridique et financier est à préciser dans le cadre des études de mise en place. Un mode de gestion définissant les statuts des personnels, les budgets, le siège, les règles d'organisation du conseil d'administration sont à préciser dans un statut pérenne. Cet observatoire doit pouvoir être saisi par toutes les parties, le conseil d'administration ayant la décision définitive des études annuelles à réaliser. La contribution des différentes collectivités et états est à définir dans une des clefs de répartition tenant compte de la population et des moyens financiers de chacun.

Fiche 1.2

C'est un projet à poursuivre en y ajoutant les nuisances dues à la pollution de l'Aéroport international de Genève et celles des nouvelles autoroutes prévues sur le territoire. Si la gouvernance est à réactiver, c'est qu'elle a rencontré un problème dans la première période de fonctionnement de PACT'Air. Avant d'en mettre une autre en œuvre, il serait bon de comprendre d'où sont venues les difficultés. Une sensibilisation de la population, par exemple en lien avec l'utilisation non raisonnée de la voiture et des vols *low-cost* en avion, et des pollutions qu'elles génèrent, est très importante.

Fiche 1.3

Plusieurs études en cours ou terminées ont été menées par l'UNIGE en collaboration avec les services de l'État de Genève sur cette thématique, particulièrement avec le Geneva Water Hub. Des travaux de l'Association pour la sauvegarde du Léman (notamment l'étude Lemano) ont aussi été réalisés sur le sujet.

² « Sociétés transfrontalières. Une enquête sociologique au cœur de trois espaces frontaliers européens », EPFL Press, 2023

Le domaine de la coopération transfrontalière en matière d'eau est un des plus anciens et il est souvent cité en exemple, en particulier pour la gestion partagée de la nappe souterraine franco-suisse du Genevois. Bien évidemment, elle doit être pérennisée et renforcée du fait des nouvelles difficultés dues au dérèglement climatique (crues et étiages sévères) et à l'occupation toujours plus grande du territoire, avec les risques nouveaux de pollution et l'augmentation des besoins. Il est proposé de transformer la communauté transfrontalière de l'eau en comité transfrontalier de l'eau. Pourquoi pas, mais si la communauté transfrontalière n'a pas été suffisamment opérationnelle, c'est que son animation n'a pas été suffisamment volontaire et performante. Comme dans toute la coopération transfrontalière, c'est la volonté et la persévérance des acteurs qui est première. Cette nouvelle gouvernance sous la forme adaptée de comité de gestion ne réussira donc que si les règles ci-dessus sont respectés.

Fiche 1.4

Tous les items de cette fiche sont à soutenir et en particulier un schéma directeur transfrontalier de gestion de l'eau, un comité de crue et de sécheresse, etc. La question est de bien définir les moyens alloués, les personnels affectés et leur statut, la fréquence des rencontres, la force des décisions. Il faut être dans le concret, mais avoir encore une fois la volonté commune d'avancer sans être bloqué par les périodes électorales ou toute agitation politique ou autre. La gestion de l'eau se fait au jour le jour et n'attend pas. L'eau est une des clés de notre survie sur cette planète. L'aspect qualitatif de l'or bleu est à considérer avec précision, surtout avec l'arrivée de nouveaux polluants chimiques (microplastiques, PFAS, etc.). Plusieurs structures membres du Forum d'agglomération sont actifs sur ces questions et dans des projets de gestion de l'eau et de préservation/renaturation des milieux aquatiques. Une meilleure coordination transfrontalière est très importante.

Fiche 1.5

Action à soutenir mais en coordination avec les autres observatoires prévus. Notons que l'UNIGE mène un travail de thèse, financé par les Offices cantonaux genevois, sur la durabilité des ressources en eau du Grand Genève, ainsi qu'un travail de modélisation du bassin hydrologique du Léman en fonction des changements climatiques pour le compte de la Commission internationale pour la protection des eaux du Léman (CIPEL).

Fiche 1.6

Cette fiche concerne avant tout les services en charge de la gestion de l'eau au quotidien et les réponses rapides à donner en cas de crise. Toutefois, une analyse préliminaire des risques est importante afin de guider les actions et les investissements vers les plus grands risques. L'analyse des risques en fonction des changements climatiques est essentielle. L'action est à soutenir avec les compétences et les moyens nécessaires au sein d'une équipe opérationnelle et réactive. Rappelons que certains territoires sont déjà en crise, car ils sont en situation de stress hydrique. Comment cette situation est-elle abordée de manière solidaire au sein du Grand Genève ?

Fiche 1.7

L'action est à soutenir. Une bonne manière de démarrer serait de proposer une analyse éco-morphologique sur l'ensemble des cours d'eau du Grand Genève. Il serait aussi utile de mettre en place un *monitoring* transfrontalier de la qualité et de la quantité d'eau avec des méthodes comparables (par exemple le SMG³). Cette approche est liée aux plans d'aménagement communaux et cantonaux et aux limites qu'il faut mettre à l'urbanisation (constructions, routes). Il s'agit d'éviter de futurs problèmes liés au fait qu'on n'aurait pas fait

³ Le Système modulaire gradué consiste en une série de méthodes de relevé et d'évaluation de l'état des eaux.

la place nécessaire aux cours d'eau pour qu'ils puissent s'épanouir normalement. La définition de la notion d' « espace amplifié » mérite une explication plus claire.

Fiche 1.8

La protection du socle du vivant doit bien sûr se traduire dans les documents de planification. Cette action devrait donc se concentrer sur la formation des acteurs pour la traduction dans les procédures d'urbanisme de l'ensemble des indications du socle du vivant, sans oublier (notamment) la sensibilisation de la population. Notons que l'UNIGE, l'HEPIA et le Conservatoire et jardin botanique de Genève (CJB) collaborent depuis plusieurs années avec l'Office cantonal genevois de l'agriculture et de la nature (OCAN) au sein du réseau GE21 pour la définition de l'Infrastructure écologique du canton de Genève et du Grand Genève. Ce travail, qui a du reste servi de base à la définition d'une partie du « socle du vivant » de la VTT, pourrait être cité dans cette fiche⁴.

Fiche 1.9

Ces démarches sont très importantes dans les zones urbanisées, même faiblement. Les couloirs « grande faune » doivent être intégrés aux plans de zones des communes. L'HEPIA travaille de manière étroite sur l'étude et la mise en œuvre de la connectivité écologique sur le territoire du Grand Genève. Plusieurs espèces ont été étudiées en particulier, pour passer à de la connectivité fonctionnelle. L'HEPIA travaille aussi sur la trame noire. Cette fiche ne fait que reprendre la suite des projets de corridors biologiques revus au vu de l'étude du socle du vivant réalisée ces deux dernières années. Il est indiqué que le CoPRO Biodiversité doit être réactivé. Cela montre que dans toutes les tâches à réaliser, la permanence du travail dans la durée est toujours nécessaire. Il faut donc encore une fois établir un groupe de travail performant et tenace.

Fiche 1.10

Le réseau GE21 (UNIGE, HEPIA, CJB, OCAN) est très actif sur ce domaine. Après avoir défini ce qu'il fallait préserver (l'infrastructure écologique), il est logique de se pencher sur ce qui peut être restaurer. Une analyse de priorisation des lieux à renaturer/revitaliser en utilisant les Solutions basées sur la nature (NBS) serait particulièrement bienvenue aussi bien en ville qu'à la campagne. La notation d'un financement commun est nouvelle et intéressante. Par contre, ce genre de projet est assez long à mettre en œuvre et on se demande ce qui pourra être réalisé d'ici 2030 ?

Fiche 1.11

Il s'agit de poursuivre les aménagements de mobilité engagés dans les précédents projets d'agglomération et rassemblés dans la feuille de route 2024-2027 et la suivante. Ces réalisations sont indispensables, mais il faut insister sur les délais de construction. Il faut impérativement rattraper les retards déjà pris sur des projets comme le tram de St-Julien et bien mesurer les capacités financières des acteurs avant d'allonger les listes de projets insérées dans les projets d'agglomération avec le risque de dépasser les délais fixés par la Confédération. Les mobilités jouent un rôle capital dans le Grand Genève. Il faut donc que les projets qui naissent puissent être examinés par l'agglomération, ne serait-ce que pour jauger leur impact. Il faut éviter qu'on se retrouve dans la situation de construire une autoroute comme celle du Chablais alors que Genève se bat contre l'afflux de voitures individuelles dans le canton. Par ailleurs, la question du démarrage d'une réflexion sur le développement et les nuisances de l'Aéroport international de Genève a été posée dans notre avis préliminaire et doit être engagé.

⁴ Voir : <https://projets.ge-en-vie.ch/projet/infrastructure-ecologique-du-grand-geneve>
<https://projets.ge-en-vie.ch/uploads/1682931788INFRASTRUCTURE ECOLOGIQUE GRAND-GENEVE - Synthèse.pdf>

Fiche 1.12

Cette fiche préconise et cherche à faciliter la poursuite des aménagements mode doux en proposant la rédaction d'un « guide des espaces » et en facilitant des études transversales. On peut se demander quelles sont les études encore à mener sur ce sujet...

DOMAINES DE COMPÉTENCE EXPLORÉS PAR LE GRAND GENÈVE À OPÉRATIONALISER

Fiche 2.1

Cette fiche pérennise l'expérience de coopération culturelle engagée en 2023. Son intérêt est d'étendre l'expérience aux domaines sportifs, touristiques. Le terme de « mobilisation » n'est pas très clair et mériterait d'être précisé. Le travail consiste à sélectionner et à mettre en œuvre des « outils de mobilisation ». Cette fiche nous paraît très technocratique et risque de pousser encore une fois à faire davantage d'études que de réalisation. Voir notre proposition d'un groupe de travail issu du milieu culturel dans notre avis préliminaire.

Fiche 2.2

Fiche intéressante et à soutenir, mais en insistant sur le fait que pour réussir, il faut l'engagement et le soutien de la profession agricole. Il faut rappeler qu'actuellement les agriculteurs se détournent du bio du fait des conditions économiques et de vente qui sont médiocres voir totalement défavorables⁵. On en voit en France se tourner vers la méthanisation uniquement parce que les contrats de vente sont garantis sur plusieurs années contrairement à la vente de produits frais ou transformés. Il faut rechercher les conditions de maintien d'une agriculture locale, pour bâtir un système alimentaire durable y compris dans ses aspects financiers et économiques. Notons que la fiche contient trop de mesures à diverse échelles, dont certaines existent déjà.

Fiche 2.3

Fiche à soutenir sans réserve pour autant que l'on reste pragmatique en évaluant avec précision les capacités réelles du territoire. L'exploitation forestière est à bien coordonner avec le maintien de la biodiversité et du socle du vivant en ayant des surfaces valorisées par remaniement parcellaire. Viser à obtenir une politique forestière commune, nouvelles essences à planter en fonction du réchauffement climatique. La notion de sobriété énergétique doit rester une ligne de force de la nouvelle politique énergétique.

Fiche 2.4

Cette fiche propose une étude juridique et financière pour la création d'un opérateur transfrontalier. La notion d'« opérateur énergétique » est vague en raison des diverses sortes d'énergie. Fiche à soutenir sous réserve de ne pas négliger la question de la disparité des monnaies qui se révèle souvent rédhibitoire dans les opérations transfrontalières.

Fiche 2.5

L'action se décline en trois programmes : acquérir et partager les connaissances, dialoguer dans le cadre d'une conférence transfrontalière, améliorer la planification et la gestion des ressources. Cette fiche est très large (eau, énergie, matériaux) et fait référence au projet du grand anneau du CERN qui n'a pas pour le moment fait l'objet d'une prise de position du Forum. On peut se demander si tous les sujets pourront être traités et si la question urgente des matériaux et des décharges ne devrait pas être considérée prioritairement. Ce groupe de travail pourrait simplement se coordonner avec les groupes sur l'eau et l'énergie pour vérifier la compatibilité des projets. Les délais impartis pour toutes les études et coordination envisagées nous paraissent dépasser largement 2030.

⁵ Voir nos remarques dans l'introduction sur « S'alimenter »

NOUVEAUX DOMAINES DE COMPÉTENCE DU GRAND GENÈVE

À titre de remarque générale, précisons qu'en droit français des collectivités territoriales, le terme compétence est précis. En particulier, une collectivité ne peut l'exercer que si elle est objectivement indiquée et avec précision dans ses statuts. D'autre part une compétence peut être partagée, mais elle devient souvent exclusive lorsqu'elle est prise par un niveau de collectivité. Il nous semble que dans le cadre du GLCT, il faut repréciser le terme (on est plutôt dans le cadre de compétences partagées et non exclusives. De plus, le GLCT ne peut être porteur direct des projets qu'elles induisent). Des intitulés clairs sont à rechercher. Si le GLCT peut prendre la compétence d'établir un plan foncier transfrontalier, il ne peut pas prendre la compétence de l'appliquer puisqu'il lui est difficile de devenir propriétaire foncier en direct d'un côté ou de l'autre de la frontière.

Fiche 3.1

Fiche très nouvelle dont l'objectif est difficile à réussir du fait des différences (prix, statut, classements, etc.) du foncier de part et d'autre de la frontière. Elle nécessitera un travail exploratoire important pour recenser les acteurs, préciser les zones à explorer, etc. La création d'un Établissement public foncier transfrontalier est-il possible ? Est-il acceptable pour la France que le Grand Genève et donc en partie le canton de Genève devienne un opérateur public en France voisine, confortant ainsi le risque de report dans le Genevois Français du logement non construit sur le canton ? L'étude doit prendre en compte ces sujets de nature politique. La fiche ne comporte pas d'échéancier.

Fiche 3.2

La fiche comporte 4 axes : observation et vision partagée, politique foncière d'agglomération (cf. fiche précédente), mécanisme financier de production de logement, bourse d'échange. Il faut rappeler que dès le 1^{er} projet d'agglomération (2009) un Plan de développement de l'habitat transfrontalier (PDHT) avait été élaboré. Il a échoué du fait du manque de constructions dans le canton de Genève à cette époque. L'étude d'opportunité de mise en place d'un mécanisme financier transfrontalier est intéressante, mais elle reposera la question du logement de Suisses en France (question soluble à mon sens) et surtout de logements pour qui prioritairement. L'exercice mérite d'être tenté. La bourse d'échange est à essayer, mais on voit assez mal pour le moment comment on pourrait échanger des logements de part et d'autre de la frontière compte tenu des différences de loyer et de statut. Attention que cette fiche ne reste pas une belle étude de plus.

Fiche 3.3

La fiche consiste d'abord à réaliser un projet Interreg PLANETTE traitant de ce sujet et à motiver et aider les acteurs. La vision présentée est essentiellement économique. L'aspect humain, la satisfaction au travail est absente. La façon de rendre ces métiers attractifs reste floue. C'est une initiation à engager si on veut avancer dans la transition écologique. À noter la proposition d'un observatoire de plus.

Fiche 3.4

La fiche propose une étude intéressante, mais il faudra s'assurer de son portage politique pour éviter la répétition de l'échec de l'accord de Nantua.

Fiche 3.5

Il existe dans le Grand Genève de nombreuses associations d'entraide souvent très petites et sans moyens importants. L'intérêt de l'action est de recenser toutes ces initiatives et si possible d'en regrouper pour soutenir des projets concrets. Il faut veiller à ce que cette action ne soit pas un alibi pour poursuivre par ailleurs des actions qui au contraire pénalisent le développement et la justice dans les pays.

Fiche 3.6

Pact'Matière est à soutenir car il donne une plus grande indépendance au territoire dans son approvisionnement, permet de créer des emplois et de lutter contre le réchauffement climatique. Il faut en revanche vérifier si ces emplois se surajoutent à ceux créés par l'économie « normale » car se posera toujours le problème du logement des personnes qui seront engagées. Il s'agit donc d'intégrer cette nouvelle économie circulaire comme pouvant en partie remplacer l'économie de consommation actuelle partout où elle s'avère plus écologique, plus sociale. Il est clair qu'elle ne peut remplacer l'économie existante, mais celle-ci doit lui faire sa juste place et, compte tenu des difficultés de sa mise en œuvre, une priorité au soutien des pouvoirs publics doit être activement encouragée.

Les 9 fiches-actions Pact'Matière proposées sont intéressantes, mais une clarification pour éviter des redondances paraît nécessaire et le lancement des études doit être bien réfléchi afin d'éviter de cantonner le Grand Genève dans une machine à faire des études comme ça a été trop souvent le cas en matière d'urbanisme. Les études sont nécessaires pour autant qu'elles aboutissent à des réalisations concrètes et pour autant qu'elles soient portées et soutenues aussi bien par les élus financeurs que par les entreprises et les associations qui auront à les mettre en œuvre ou à les vulgariser, les soutenir dans la population.

Fiche 3.6.1

Cet observatoire est sans doute nécessaire, mais sa vocation semble très large (rendre visible, identifier des opportunités, prioriser, mettre en place des nouveaux processus, projets pilotes, etc.). Il s'apparente plus à un groupe de travail et de suivi de l'économie circulaire du Grand Genève et le titre de groupe de pilotage semblerait plus approprié. La partie observatoire pur peut être confié à l'Observatoire général (fiche 1.1), en tout cas en ce qui concerne sa partie technique et méthodologique. Comme pour les autres fiches, la composition du groupe n'est pas encore définie mais comme pour les autres fiches, il faut privilégier des volontaires compétents et engagés de l'économie classique et de l'économie circulaire, accompagnés d'élus convaincus afin que le travail puisse être partagé et qu'il devienne « contagieux ».

Fiche 3.6.2

Cette fiche recoupe largement la fiche précédente. Le groupe de pilotage défini plus haut pourrait la porter avec l'accompagnement nécessaire de fonctionnaires compétents des collectivités, et de bureaux de prestations pour les campagnes importantes. La communication doit être son travail principal à partir du travail de toutes les autres fiches. Une définition plus claire et plus stricte de son rôle paraît nécessaire afin que les différents groupes ne refassent pas, chacun sa manière, le même travail. Comme ailleurs, un budget clair est à allouer à ce thème. Il convient aussi d'insérer cette communication dans la communication générale sur ce thème réalisée par de nombreux autres acteurs. Il faut rappeler que trop de communication finit par décourager et donc le rôle du groupe est de bien sélectionner les actions à mener.

Fiche 3.6.3

Cette fiche orientée entreprise est à soutenir avec les mêmes remarques que ci-dessus quant à son organisation et à la précision de son action. Il est aussi fondamental de bien considérer les disparités de législation de part et d'autre de la frontière afin que les propositions soient vraiment adaptées à toutes les entreprises françaises et suisses sans que les déséquilibres déjà observés s'accroissent en ce domaine. Les réseaux français doivent donc être mobilisés, comme ceux du canton de Genève et de Vaud.

Fiches 3.6.4

Cette action est déjà entreprise dans de nombreuses collectivités, mais de façon trop théorique et formelle ; elle doit pouvoir leur apporter de part et d'autre de la frontière des objectifs et des moyens concrets (modèle de cahier des charges par exemple) La fiche propose essentiellement une étude, ce qui paraît réducteur d'autant plus qu'elle doit apporter des résultats qu'en 2027. Si elle est surement en partie nécessaire on ne

peut en rester à une étude de plus. Il faut donc renforcer cette fiche par un calendrier plus serré, avec des réalisations pilotes, même partielles, qui obligeront à se confronter à la réalité. Cette fiche est trop « bureaux d'études compatible »

Fiche 3.6.5

Fiche concrète et intéressante à soutenir. Il faut rappeler qu'un travail sur les « prix de transfert » a été réalisé il y a plus de 15 ans avec le Ministère des finances français. Des facilitations avaient été proposées, mais les entreprises ne se sont pas saisies de cette possibilité. Le travail est donc à reprendre, mais une participation concrète des entreprises et des administrations douanières doit être la préoccupation principale. La proposition est de procéder à une expérimentation. L'hypothèse d'un statut d'exception mérite d'être étudié en envisageant bien les difficultés connexes qu'il engage (droit du travail, fiscalités, assurances, etc.) Cette fiche doit aussi être l'occasion, comme indiqué, de revisiter les statuts de la zone franche et de voir les possibilités d'une adaptation au 21^{ème} siècle.

Fiche 3.6.6

Cette fiche revient sur un travail plusieurs fois entrepris, malheureusement sans conclusion ni décision concernant les décharges de déblais. Le recyclage de produits facilement recyclables s'est néanmoins mis en place de façon balbutiante et mérite d'être renforcé. Comme pour les autres fiches, attention de ne pas en rester à une belle étude exhaustive, mais de chercher des mises en œuvre progressives qui ont le mérite de confronter les principes et les belles conclusions d'études à la réalité. Il est regrettable qu'en 2027 on n'ait qu'un résultat d'étude sans expérimentation.

Fiche 3.6.7

Cette action est à soutenir. Le montage des opérations et les moyens financiers à y allouer sont proposés pour une étude juridique et technique. Il semble que si des opportunités se présentaient avant 2027, il serait souhaitable de les suivre et de les aider selon un dispositif qui pourrait rester expérimental.

Fiche 3.6.8

Action à soutenir. On peut cependant se poser la question de la durée de la démarche qui n'aboutit qu'en 2028 par « un guide de mise en œuvre des mesures d'accompagnement du changement ». Faut-il tout ce temps pour réactualiser des mesures qui sont déjà possibles depuis plusieurs années ?

Fiche 3.6.9

Action concrète et intéressante qui s'inscrit aussi dans une dimension symbolique d'un problème qui est identifié et porté par les médias. La participation à un projet Interreg est importante, mais elle se limite encore une fois à une étude terminée en 2026. Ne peut-on pas soutenir des opérations pilotes d'ici là ?



CONCLUSION

Le Forum d'agglomération du Grand Genève fait tout d'abord ce constat : le Plan d'action PACTE contient un très (trop ?) grand nombre de sujets, qui nécessiteront des moyens financiers importants avec le risque, pour certaines fiches-actions, de non réalisation. Il y aura donc lieu de lancer une dynamique solide, bien organisée, et de définir les thèmes jugés prioritaires.

Le Forum d'agglomération imagine que certaines des 32 fiches-actions s'inscrivent dans un domaine qui a déjà fait l'objet d'études ou d'expérimentations. Il estime donc que certaines actions peuvent être lancées sans trop de difficultés et réalisées dans les 5 ans. Il faut cependant que chaque action trouve d'abord son ou ses pilotes. Le mieux serait qu'à chaque fois il se trouve un pilote suisse et un pilote français.

Un certain nombre de critères de sélection des fiches-actions (précisions quant aux contours du projet, personnel nécessaire, coût, financement, planning) sont à définir, comme on le fait dans le processus de sélection des mesures des projets d'agglomération. Parallèlement, il faut s'atteler rapidement à créer un fonds transfrontalier pour soutenir toutes les actions prévues (fiche 3.4).

Le Forum d'agglomération propose que les actions suivantes soient réalisées en priorité :

- fiche 1.1 : créer l'observatoire des politiques publiques
- fiche 1.2 : pérenniser PACT'Air
- fiches 1.3 à 1.7 : cinq fiches liées étroitement à l'eau
- fiche 1.9 : protéger et restaurer les continuités écologiques « grande faune »
- fiche 1.11 : mettre en œuvre et pérenniser la feuille de route des mobilités transfrontalières
- fiche 2.1 : développer la coopération culturelle transfrontalière
- fiche 2.2 : soutenir et encourager la mise en place d'un système alimentaire et agricole durable et résilient à l'horizon 2050
- fiche 3.1 : élaborer et mettre en œuvre un plan d'action foncier transfrontalier
- fiche 3.2 : conjointement à la précédente fiche, coordonner les politiques de production de logements intégrant tous les types de parcours résidentiels
- fiche 3.4 : créer un fonds transfrontalier pour accélérer la transition écologique du Grand Genève

Enfin, le Forum d'agglomération propose la création d'un groupe de travail territorial et opérationnel sur la santé, associant tous les partenaires concernés dans l'agglomération transfrontalière.

Grand Genève, le 4 décembre 2024